

POISVILLIERS • 2024

BULLETIN MUNICIPAL





29 rue de la Forte Maison
28300 POISVILLIERS

02 37 21 74 08

contact@romainpascal.fr

www.romainpascal.fr



chauffage



plomberie



sanitaire



traitement
de l'eau



remplacement
chaudières
gaz et fioul



installation
& rénovation
de salle de bain



pompe
à chaleur



chaudières
granulés
de bois



infos utiles

MAIRIE DE POISVILLIERS

CONTACTS

32 rue du Village
28 300 POISVILLIERS

Tél. 02 37 22 81 50

Fax : 02 34 40 05 44

Courriel : mairie@poisvilliers.fr

Site : www.poisvilliers.fr



facebook.com/poisvilliers



instagram.com/poisvilliers



Poisvilliers

PERMANENCE

Mardi et Mercredi

de 11h à 12h

Ou sur rendez-vous

ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire Marie BOURGEOT

1^{er} adjoint Fabrice DIEU

Urbanisme

2^e adjoint Thierry PASCAL

Finances

3^e adjoint Fabienne DUPIN

Communication et
services à la personne

Conseillers :

Philippe BRUCH

Elodie CADIOU

Bruno DEHAYE

Stéphanie JEULIN

Jérôme PIRIOU

Corinne RIGAUD

4 • LE MOT DU MAIRE

5 • COMMISSIONS COMMUNALES

6 - 13 • POINT SUR LES CONSEILS
MUNICIPAUX 2023

14 • BUDGET EN
QUELQUES CHIFFRES

15 - 19 • URBANISME 2023

20 - 21 • DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES
& INFORMATIONS
PRATIQUES

22 - 23 • CHARTRES MÉTROPOLE

24 - 27 • VIE DE LA COMMUNE
28 - 29 LES PETITES CANAILLES

30 - 32 • VIE SCOLAIRE

33 • ÉTAT CIVIL 2023

33 • DATES À RETENIR 2024

Textes et photos : Mairie de Poisvilliers
Directeur de la publication : Marie BOURGEOT
Régie publicitaire - mise en page - impression :
ATOCOM 02 37 91 50 00.
Remerciements aux annonceurs.



Marie BOURGEOT Maire

“

Chers tous,

En ce début d'année 2024, il me tient particulièrement à cœur de vous adresser, au nom de toute l'équipe municipale, nos vœux les plus chaleureux. Que cette nouvelle année soit riche en bonheur, en santé et en réussites personnelles et professionnelles pour chacun d'entre vous.

L'année 2023 a été marquée par de nombreux événements significatifs pour notre commune comme vous pourrez les retrouver tout au long de ce bulletin. Ces accomplissements sont le fruit de l'engagement de tous et je tiens à exprimer ma gratitude envers chacun de ceux qui contribuent à la vitalité de notre village.

En 2023, la municipalité s'est efforcée de répondre aux attentes des Poisvillois en renforçant les infrastructures et en favorisant le vivre-ensemble. Parmi les réalisations principales, nous pouvons citer la rénovation de la rue de la Cordonnerie, la poursuite du travail

d'embellissement et d'accessibilité de l'église et du cimetière et l'organisation d'événements conviviaux et rassembleurs.

De plus, nous poursuivons notre implication en faveur du développement durable avec l'installation d'ampoules LED dans les différents bâtiments municipaux avant le passage en LED de tout l'éclairage de nos rues.

L'année qui débute sera une occasion supplémentaire de faire de notre commune un lieu de vie agréable pour tous. Nous sommes fiers d'annoncer que des travaux majeurs sont prévus, notamment la modernisation de la rue de la Forte Maison pour améliorer la sécurité, la cir-

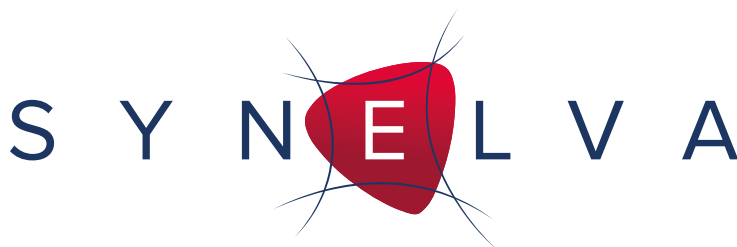
culation des mobilités douces et l'esthétique du village.

Enfin, nous resterons à votre écoute, en vous encourageant à partager vos idées et vos suggestions pour le développement de notre commune. A l'image de tous ceux qui s'engagent pour organiser et faire vivre le bric-à-brac, la kermesse de l'école, la fête des voisins, la chasse aux œufs ou le 13 juillet, la réussite de notre commune repose sur l'engagement de chacun d'entre nous.

En vous renouvelant tous mes meilleurs vœux pour une année 2024 pétillante et conviviale !

”

Votre fournisseur
Gaz Naturel
et **Électricité**
à Chartres,
en Eure-et-Loir,
et sur toute la France



02 37 91 80 00 www.synelva.fr

COMMISSIONS

**Urbanisme · Voiries Bâtiments ·
Espaces Verts****Président :**

Marie BOURGEOT

Vice Président :

Fabrice DIEU

Membres de la Commission :

Philippe BRUCH

Elodie CADIOU

Bruno DEHAYE

Stéphanie JEULIN

Finances**Président :**

Marie BOURGEOT

Vice Président :

Thierry Pascal

Membres de la Commission :

Fabrice DIEU

Jérôme PIRIOU

Philippe BRUCH

**Fêtes et cérémonies · Social
Communication****Président :**

Marie BOURGEOT

Vice Président :

Fabienne DUPIN

Membres de la Commission :

Elodie CADIOU

Bruno DEHAYE

Stéphanie JEULIN

Corinne RIGAUD

**Commission Inter-communale
des Impôts Directs****Délégué :**

Bruno Dehaye

Suppléant :

Stéphanie Jeulin

CHARTRES MÉTROPOLE

SPL Chartres Aménagement**Représentant :**

Fabrice DIEU

**Commission locale
d'évaluation des transferts de
charges (CLECT)****Délégué :**

Thierry PASCAL

Suppléant :

Fabrice DIEU

**Conseil intercommunal
de sécurité et de prévention
de la délinquance et
radicalisation (CISPDR)****Délégué en titre :**

Marie BOURGEOT (Maire)

Délégué suppléant :

Élodie CADIOU

Représentant «VELO»

Corinne RIGAUD

DÉLÉGUÉS

**Syndicat Intercommunal de la
région de Fresnay le Gilmert
(SIA)****Titulaires :**

Marie BOURGEOT

Fabrice DIEU

Suppléant :

M. Philippe BRUCH

**Syndicat Intercommunal de
Regroupement Pédagogique
et de Ramassage Scolaire
de Berchères-St-Germain /
Poisvilliers (SIRP)****Titulaires :**

Marie BOURGEOT

Elodie CADIOU

Philippe BRUCH

Fabrice DIEU

Thierry PASCAL

Suppléant :

Stéphanie JEULIN

**Comité Local d'Animation et
de développement (CLAD)
Région Centre****Titulaire :**

Fabienne DUPIN

CORRESPONDANTS

ADAPEI28 :

Philippe BRUCH

Défense :

Bruno DEHAYE

Culture :

Stéphanie JEULIN

Sécurité routière :

Philippe BRUCH

Environnement :

Fabrice DIEU



Marilyn's
Coiffure

Salon privé sur RDV uniquement

06 78 49 30 25 / 02 37 21 23 02



PROCÈS VERBAL

24 JANVIER 2023

URBANISME

SPL Chartres aménagement - Zone 1 Au

Madame le Maire propose de confier la réalisation de l'opération « Rabot d'Or 3 » à la SPL Chartres aménagement dont elle est actionnaire, dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Intervention de M. Bruno de JOCAS, président délégué de la SPL Chartres aménagement :

La SPL Chartres aménagement est « Maître d'ouvrage » dans ce type de projet et assure donc l'ensemble des prestations (l'achat des terrains, le choix de l'urbaniste, le dépôt du permis d'aménager, la viabilisation, la commercialisation des terrains à bâtir). Les élus sont consultés à toutes les étapes du projet et participent aux choix des différentes prestations. Pour le projet dit du Rabot d'or-3^e tranche, les équipes de Chartres aménagement ont estimé un coût moyen d'environ 80500€ le terrain de 630m² soit 127€ le m². Afin d'éviter tout projet qui ne cadre-rait pas avec l'esprit du village, Mme le maire rappelle l'importance pour la mairie de maîtriser ce projet de lotissement. Une discussion devra donc être engagée entre le propriétaire et Chartres aménagement.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment le projet de traité de concession et ses annexes, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner en tant que concessionnaire de l'opération d'aménagement « POIVILLIERS - Rabot d'Or 3^e tranche » la SPL Chartres aménagement, d'approuver les termes du traité de concession et ses annexes et d'arrêter le montant de la participation commu-

nale à la réalisation de cette opération à hauteur de 75 000 €.

URBANISME

Droit de préemption

La commune de Poisvilliers est intéressée par un bien situé à POISVILLIERS, 54 rue du Village, cadastré sections E96 et E145, d'une superficie totale de 2 538m², et appartenant à Madame HUU-GHE Marie-Josèphe née MINIER, dans le cadre de la réalisation d'équipements collectifs et de projets communaux (gîte rural ou location à loyer abordable et atelier communal, locaux et zone de stockage de matériel). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accepter la vente au prix fixé dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner soit 210 000€ avec une commission de 9450€ TTC à la charge du vendeur, d'autoriser l'établissement d'un acte authentique constatant le transfert de propriété établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision, de procéder au règlement de la vente dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

PERSONNEL

Changement de la durée de service temps non complet - Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le maire rappelle que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet qui n'excède pas 10 %

du nombre d'heures de service n'est pas assimilée à la suppression/création d'un emploi, lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet en raison d'un surcroît de travail hebdomadaire, le conseil municipal décide de modifier la durée de service hebdomadaire d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe de 23h30 heures à 25h00 à compter du 1^{er} mars 2023 et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Fêtes et cérémonies

1-1 Vœux 2023 : Remerciement de Mme le Maire à la commission « Fêtes et cérémonies » pour l'organisation des vœux 2023 (accueil d'environ 70 personnes). En revanche, le conseil municipal regrette l'absence de l'ancien agent communal et l'impossibilité d'honorer 22 ans de carrière professionnelle dans la commune.

1-2 Guirlandes : Remerciement de Mme le Maire à Thierry PASCAL pour sa participation au démontage des guirlandes en l'absence d'agent technique communal.

2 - Personnel

La candidature de M. Dylan ROUXEL est retenue sur le poste de 24h45 prévu initialement en complément du poste de chauffeur de bus du regroupement pédagogique (SIRP). Le poste est en contrat à durée déterminée et se module en heures avec un ...

autre poste d'agent contractuel du SIRP. M. ROUXEL devra passer un CACES pour pouvoir conduire le tracteur communal. Les élus espèrent que ce contrat de travail le motivera pour l'obtention du permis de conduire. Mme le Maire remercie M. Fabrice Dieu, 1^{er} adjoint, de suppléer depuis le mois de décembre à l'absence d'agent technique polyvalent qui débutera son contrat le 1^{er} mars 2023.

3 - Budget

Le prix de l'électricité est prévu à la hausse. De même, le prix de l'eau potable augmentera en 2023 de 12,5% cela doit être pris en compte dans le montage du budget communal.

4 - Gestion des incivilités

Un camion garé au 1 rue du Rabot d'or dissimule aux automobilistes le panneau STOP, contact sera

pris avec son propriétaire pour qu'il le déplace.

Certains habitants laissent leur poubelle toute la semaine sur le trottoir, ce qui est préjudiciable en termes de sécurité et d'hygiène. Il serait judicieux de diffuser un rappel sur le civisme attendu pour mieux vivre ensemble : bruits de voisinage, poubelle à rentrer le soir, entretien des trottoirs, etc.

PROCÈS VERBAL

22 MARS 2023

URBANISME

Délégation du droit de préemption à la SPL Chartres aménagement

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déléguer à la SPL Chartres aménagement son droit de préemption urbain pour l'opération d'aménagement « POISVILLIERS Rabot d'Or 3^e tranche ».

BUDGET

Compte de Gestion 2022

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Ce compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, est désigné à l'unanimité pour présenter le compte de gestion 2022. Le conseil municipal à l'unanimité entend, débat et arrête le compte de gestion 2022 du receveur.

BUDGET

Compte administratif 2022

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, est élu président de séance à l'unanimité pour présenter le compte administratif 2022.

Exercice 2022 POISVILLIERS - Budget en euros

	Dépenses	Recettes	Résultat Exercice
Investissement	102 653,32	96 260,04	-6 393,28
Fonctionnement	230 113,61	275 146,06	+45 032,45
Totaux	332 766,93	371 406,10	+38 639,17

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice	Résultat de clôture 2022
Investissement	-21 751,05		-6 393,28	-28 144,33
Fonctionnement	100 605,82	-48 665,70	+45 032,45	96 972,57
Totaux	78 854,77	-48 665,70	+38 639,17	68 828,24

Le maire se retire afin que le conseil puisse procéder au vote du compte administratif 2022. Le conseil municipal constate la concordance avec le compte de gestion et approuve le compte administratif du budget 2022.

BUDGET

Reprise et affectation des résultats de 2022

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, rappelle le vote précédent du compte administratif du budget 2022. Après délibération, le conseil municipal, vote une reprise et une affectation des résultats de l'exercice N-1.

Travaux et achats 2023

Mme le Maire présente les investissements prévisionnels pour 2023.

- Accès PMR de l'église et réfection du mur du cimetière
47 582,50€ H.T.
- Achat défibrillateur
1 999,00€ H.T.
- Sécurité routière
11 483,78€ H.T.
- Passage en LED des bâtiments publics
8 763,95€ H.T.
- Achat tables extérieures et tables pliantes
1 998,90€ H.T.
- Acquisition bien immobilier
210 000,00€

Le conseil évoque également la réfection du mur du jardin de l'école qui vient d'être dégagé de sa végétation comme projet futur.

BUDGET

Subventions & cotisations 2022

Le maire demande au conseil municipal de fixer les cotisations et subventions 2023 aux divers organismes et associations. Les membres de l'assemblée s'accordent à privilégier les associations

QUESTIONS DIVERSES

1 - Commission « urbanisme-bâtiments-espaces verts »

Suite à la préemption de son bien immobilier par la commune, Mme Huughe a sollicité les élus afin de continuer à habiter la maison après la vente et ce, pour une durée restant à déterminer.

Le paiement intervenant fin juin, Mme Huughe serait gracieuse-

ment autorisée à se maintenir dans les lieux jusqu'à fin août pour organiser au mieux son déménagement, ensuite un loyer serait appliqué. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'un contrat de location, tous les éléments concernant le maintien de Mme Huughe dans les lieux seront retranscrits dans l'acte de vente : travaux avec passage d'engins de chantier, assurance, relevé des compteurs à la date de paiement, grange à usage unique de la commune, date butoir définitive de départ (avril 2024), etc.

2 - Relations publiques : Visite de M. Jean-Pierre GORGES, le vendredi 17 mars 2023



M. Jean-Pierre GORGES est venu en mairie rencontrer les élus de la commune. Différents points ont été abordés lors de cette matinée :

1 - Demande de financements des projets immobiliers communaux : acquisition de la maison sise au 54 rue du village (sollicitation de 50% de subvention via le fonds de concours 2023) et futur lotissement dit du Rabot d'or 3ème tranche (2 possibilités : Fonds de concours ou création d'une société civile de commercialisation vente).

2 - Future autoroute A154 : Le pont situé à la sortie de Poissvilliers est finalement assez large et devrait être maintenu. La nouvelle sortie d'autoroute prévue entre Lèves et Poissvilliers permettra certainement le développement d'une zone d'activités tertiaires d'environ 80 hectares. A cette occasion, dans le cadre de la promotion du vélo et de la mise en valeur du canal Louis XIV, le chemin des

Luets pourrait intégrer le « plan vert » de Chartres métropole en devenant une piste cyclable.

3 - Voirie et réseaux : Chartres métropole est sollicité pour l'enfouissement des réseaux dans les rues proposées au budget « voirie » 2023 du Conseil départemental (Château d'eau et Forte Maison).

4 - Gens du voyage : La communauté d'agglomération est toujours à la recherche d'un lieu pour créer une aire d'accueil pour les grands rassemblements des gens du voyage. Le site, de 1 à 3 hectares, serait entièrement construit et géré par Chartres métropole qui verserait annuellement 100 000€ à la commune accueillante.



Plusieurs scénarios sont à l'étude dont un situé à Lèves face à la jardinerie Villaverde au niveau de la zone d'entraînement des auto-écoles.

3 - Immobilier

La date de la vente du château d'eau est fixée au mardi 4 avril 2023.

4 - Commission « fêtes et cérémonies

Organisé conjointement entre l'équipe municipale, l'équipe enseignante et l'association des parents des petites canailles, le bric-à-brac se déroulera le dimanche 14 mai 2023. M. Philippe BRUCH pourra réceptionner, sur un téléphone prépayé, les diverses questions des personnes qui souhaitent s'inscrire pour cette vente au déballage. L'argent récolté lors de cette journée financera une partie du voyage scolaire de fin d'année.

5 - Incivilités routières

- Les conseillers indiquent que la signalisation routière au croisement de la rue du Village et la rue du Château d'eau n'est que rarement respectée par les automobilistes. L'idée de deux panneaux Stop doit être étudiée. De même, la vitesse étant encore excessive dans la rue du village, il faudra

peut-être envisager l'aménagement d'un ralentisseur rue du village en venant de Berchères Saint Germain.

- Des habitants de Poisvilliers et Berchères, au moment des entrées et sorties de classe, se garent régulièrement au niveau du « cédez le passage », créant

ainsi une situation dangereuse dans un carrefour manquant de visibilité. Lorsque le sens unique de circulation sera mis en œuvre, la création de places de stationnement contribuera peut-être à améliorer la situation. Mais malheureusement rien n'est moins sûr car les gens préfèrent toujours la facilité à l'effort civique.

PROCÈS

VERBAL

12 AVRIL 2023

BUDGET**Vote des taux FB-FNB-TH**

M. Thierry PASCAL présente à l'assemblée le budget de la commune de Poisvilliers et rappelle les précédents taux des taxes foncières (bâti et non bâti) et taxe d'habitation.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter la pression fiscale et vote les taux 2023 : 46,40% (TFB), 37,14% (TFNB) et 16,30% (TH).

BUDGET**Vote du budget 2023****Débat complémentaire :**

- Augmentation des dépenses pour la participation au SIRP principalement due à la hausse de 37,5% du contrat de transport avec Transdev.

- Chapitre 66111 : prévisions des intérêts revues à la hausse pour les nouveaux emprunts contractés de 210 000€ (achat maison 54 rue du Village) et 30 000€ (travaux voirie rue Cordonnerie).

Considérant le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 :

+96 972,57€

Considérant le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2022 :

-28 144,33€

Considérant qu'il a été décidé d'affecter à la section d'investissement à l'article 1068 : 54 808,46€

Considérant les recettes attendues et les dépenses prévues, le budget s'équilibre comme suit :

• Dépenses et recettes de fonctionnement : 336 023,11€

• Dépenses et recettes d'investissement : 461 439,36€

Soit un total de 797 462,47€

Le conseil municipal approuve et vote le budget 2023

BUDGET**Réalisation d'un emprunt de 210 000€ DIA 54 rue du Village****Débat complémentaire :**

Mme le maire rappelle que dans le cadre des délégations générales au maire, le conseil municipal a voté un plafond de 200 000€ pour la réalisation d'emprunts. Il est donc nécessaire de délibérer pour la réalisation de l'emprunt de 210 000€ nécessaire à l'achat par droit de préemption de la maison située au 54 rue du Village.

Quatre banques ont été sollicitées (Société Générale, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et BNP). Le choix doit être fait en prenant en compte de nombreux paramètres (taux, durée, calcul de l'IRA, possibilité d'avoir une subvention

de 105 000€ sur le Fonds de concours de Chartres métropole, futurs travaux à financer (maison et grange), possibilité de revendre la maison ou de la louer).

Le conseil municipal décide de procéder, pour un montant de 210 000€, à la réalisation d'un emprunt destiné au financement de l'investissement prévu au budget 2023, de déléguer à Madame le Maire ou son représentant la négociation des conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité, frais) avec les établissements bancaires du Crédit agricole et du Crédit mutuel - les mieux placés - d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions et signer tout arrêté, acte, contrat et document de toute nature relative à cette question.

URBANISME**Complément délibération 2021-019 du 7 octobre 2021-Servitude de passage sous chemins ruraux**

Considérant la demande de M. Rodolphe BOURGEOT pour une nouvelle autorisation de passage d'une canalisation d'eau d'irrigation sous le chemin rural n°17 dit de La Cavée et sous la vallée dit ruisseau de Vacheresse, ...

Au regard de ses liens matrimoniaux avec M. Rodolphe BOURGEOT, Madame le Maire se retire pour la prise de décision et le vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la création de servitude de passage, au profit de M. Rodolphe BOURGEOT, sous l'emprise du chemin rural n°17 dit de La Cavée et sous la vallée dit ruisseau de Vacheresse, pour le passage d'une canalisation d'eau d'irrigation, autorise la modification de la convention annexée à la délibération

2021-019 du 07/10/2021 et autorise le 1^{er} Adjoint à la signature de la convention de servitude de passage au profit de M. Rodolphe BOURGEOT.

QUESTION DIVERSES

1 - Commission « urbanisme-bâtiments-espaces verts »

Travaux sur l'éclairage public : passage en LED de l'éclairage public voté et programmé par Chartres métropole. La commune sollicitera l'installation d'un nouveau point lumineux au niveau du château d'eau

2 - Voirie :

Le Conseil départemental n'a pas voté les travaux envisagés pour la rue de la Forte Maison et la rue du Château d'eau dans leur budget 2023. Et en parallèle, Chartres métropole accepte l'enfouissement des réseaux uniquement si le Département procède à la réfection de la voirie.

La fermeture de la route départementale RD 133 s'effectuera contre travaux avant déclassement.

PROCÈS VERBAL

12 JUIN
2023

URBANISME

Retrait adhésion Eure et Loir Ingénierie

Mme le Maire expose :

Par délibération du 6 février 2013 le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour la mission « voirie » et s'est engagé à verser une participation annuelle pour cette assistance technique. Les services rendus par l'Agence Technique Départementale, renommée Eure et Loir Ingénierie en 2019, ne correspondant plus

aux attentes de la municipalité, Mme le Maire propose à l'assemblée de voter pour le retrait total de la commune de l'agence Eure et Loir Ingénierie

Le conseil municipal décide le retrait total de la commune de l'agence nommée Eure et Loir Ingénierie, précise que le retrait, conformément à l'article 6 des statuts d'Eure et Loir Ingénierie, prendra effet au 1^{er} janvier 2024 et délègue Madame le Maire ou son représentant à la signature de tout document afférent au dossier.

PROCÈS VERBAL

26 JUIN 2023

CHARTRES MÉTROPOLE

CLECT du 25 janvier 2023

« Parc et piscine des Vauroux »

Madame le Maire rappelle que par courrier dématérialisé en date du 31 janvier 2023, le président de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a adressé à la commune sa décision du 25 janvier 2023 concernant l'évaluation du transfert de la compétence du

« Parc et piscine des Vauroux ».

Le conseil municipal approuve la décision de la CLECT du 25 janvier 2023 ayant pour objet l'évaluation du transfert de la compétence du « Parc et piscine des Vauroux ».

INSTITUTIONS

Référent déontologue

Suite à un manque d'information quant à la désignation d'un référent déontologue, Mme le Maire propose aux élus de reporter la

décision du conseil municipal. Le report est accepté.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Urbanisme-bâtiments

- Permis de diviser : le conseil municipal donne son aval au premier adjoint pour que la commission « Urbanisme-bâtiments-espaces verts » travaille sur la mise en place du « Permis de diviser ». Cet outil permettrait de mieux appréhender les demandes éven-

tuelles de création de plusieurs logements dans un habitat individuel existant.

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : La commune va reprendre contact avec M. PERON du cabinet d'études « En perspectives » pour réfléchir sur les modifications à apporter au PLU.

Présentation de Mme le Maire :

- Lotissement du Rabot d'or 3 : Kalan promotion est en cours d'achat des terrains appartenant aux conjoints Gougis.

Les services des Domaines ont été saisis afin d'obtenir une évaluation du prix des terrains dans le cadre de la Demande d'Intention d'Aliéner (DIA) à 312 000€ déposée par Maître REPAIN au nom des conjoints Gougis.

En 2021, l'estimation des Domaines était de 98000€ (informatif) et en 2023, l'estimation est de 300 000€ (DIA).

La situation financière du projet est donc plus complexe que prévue initialement.

- Inondations

Suite aux derniers orages, la cour de la ferme de M. Betron a de nouveau été inondée. De grandes herbes retenues dans la canalisation par un squelette d'animal ont empêché les eaux pluviales de s'écouler normalement. Les services de Chartres métropole seront donc contactés pour installer une grille à l'entrée du réseau d'eaux pluviales.

- Institut médicoéducatif (IME)

L'établissement souhaiterait la création d'un portillon donnant sur le terrain du local technique de la commune afin de faciliter l'accès à l'école des enfants de l'institut lors de leurs visites dans les classes. Le projet serait envisageable mais à la charge de l'institut qui devra tenir compte de la gêne occasionnée par leur armoire électrique présente à cet endroit.

2 - Gens du voyage ou communauté familiales itinérantes (CFI)

Présentation de Mme le Maire :

Lundi dernier, une communauté française itinérante (CFI) s'est installée sur le terrain multiports de la commune malgré une volonté affichée de ne pas les accueillir. Le contact avec les membres de cette CFI s'est révélé très compliqué.

Une fois la communauté installée, le chef de clan a réclamé de pouvoir se brancher à l'eau et l'électricité par le biais d'un contrat avec la mairie. Sur les conseils des services de Chartres métropole, aucun contrat n'a été signé et la procédure de demande d'expulsion a été envoyée dès le lendemain à la préfecture après constat d'installation par les gendarmes et négociations avec la société VAGO (prestataire de Chartres métropole). Au moment de leur départ, le chef de clan a sollicité la mairie pour déplacer les plots afin qu'ils puissent quitter le terrain sans passer par les champs boueux suite aux ondées orageuses. Après refus, les CFI ont quitté les lieux de façon échelonnée et parfois en poussant les caravanes sur le terrain humide.

Mais au final, la communauté évite de revenir dans les communes qui saisissent Mme le Préfet sous 48 heures pour procéder à une expulsion puisque l'agglomération respecte la loi en termes de capacité d'accueil des GDV.

Un chiffrage sera à établir pour la mise en place d'une butte et d'un fossé avec un portail pour conserver un accès au terrain.

3 - Fêtes et cérémonies

-Incendie kermesse

La kermesse organisée le 16 juin dernier par l'association des parents des petites canailles s'est parfaitement déroulée. Le lendemain, lors du rangement du matériel par les membres de l'association, des bidons d'huile de friture

usagée se sont retrouvés stockés à proximité des restes de barbecue et le feu a pris le long du bâtiment d'Orange. Le feu a été contenu avec l'aide des extincteurs de l'école et des bassines d'eau avant l'arrivée des pompiers. Une déclaration du sinistre a été faite auprès de l'assurance de la mairie avec pour tiers responsable l'association des parents des petites canailles.

- Prix des CM2

La remise des prix aux élèves de CM2 est organisée le 7 juillet sur la commune de Berchères Saint Germain.

-13 juillet

Pour la fête nationale du 14 juillet, la commune organise le 13 juillet, comme en 2022, une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice sur le terrain de sport. Pour 2024, l'idéal serait d'organiser un dîner en complément.

4 - Restriction d'eau

Suite à la période de sécheresse, peut-on remplir les piscines ?

La commune de Poissy est en alerte renforcée pour la gestion de l'eau et seule la remise à niveau d'une piscine est autorisée. Le remplissage d'une piscine nouvellement construite est tolérée.

Dans le dernier « Votre agglo », un article évoque l'été 2022 et le risque d'une pénurie d'eau potable pour les habitants de l'agglomération de Chartres métropole. Aujourd'hui, le discours est plus apaisé suite à une concertation entre la Chambre d'agriculture et Chartres métropole. Une double ceinture d'interconnexions entre les différents puits qui approvisionnent l'agglomération et une limitation de l'irrigation devraient permettre d'éviter « la guerre de l'eau ». En réalité, l'eau ne manque pas mais la qualité de l'eau des différents puits est très inégale. Bruno Dehaye fait remarquer qu'à Poissy, le problème du manque de pression de l'eau n'est toujours pas résolu..

5 - Personnel

L'agent communal a obtenu le CACES et Fabrice DIEU a fait le nécessaire pour que la conduite

du tracteur se fasse en toute sécurité. La motivation de l'agent lui permettra d'aborder sereinement de futures formations en

lien avec ses activités diverses dans la commune.

PROCÈS VERBAL

26 SEPTEMBRE 2023

VOIRIE

Déclassement RD133

Dans le cadre du reclassement en voirie communale de la RD 133, une convention est proposée entre les communes de POISVILLIERS / BERCHERES SAINT GERMAIN / SAINT PREST et le Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

La section de la RD 133 située en agglomération (633m) sera déclassée dans le domaine communal après sa rénovation par le département entre la fin de l'automne et le printemps sur 633 ml. La route deviendra alors un chemin et sera interdite à la circulation sauf engins agricole, vélos et piétons.

Le conseil municipal accepte le projet de déclassement de la RD 133 et autorise le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

CHARTRES MÉTROPOLE

Charte de non concurrence démographie médicale

« Les communes de l'agglomération conviennent d'instaurer une clause de non concurrence entre elles. Il s'agit d'éviter la surenchère qui vise à attirer chez soi le professionnel de santé installé dans la commune voisine ». Dans ce cadre, Chartres métropole et ses communes souhaitent instaurer des principes de bonnes pratiques basées sur la complémentarité et la solidarité, sous la forme d'une charte de non concurrence en termes de démographie sur le territoire de Chartres métropole.

La commune de Poissyville adhérent à ces principes et souhaite signer avec Chartres métropole et les autres communes volontaires cette charte de non concurrence. Le conseil municipal approuve la charte de non concurrence et autorise le maire ou son représentant à signer cette charte et tout document afférent à cette action.

CHARTRES MÉTROPOLE

Charte des administrateurs

Cette charte, présentée aux conseillers municipaux, comporte cinq points :

- la prévention des conflits d'intérêt,
- la prévention de la corruption et du trafic d'influence,
- la confidentialité,
- l'utilisation des ressources de l'entreprise
- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le conseil municipal décide d'approuver la charte des administrateurs.

CHARTRES MÉTROPOLE

Groupe pour fourniture électricité et gaz

En tant qu'acheteur public, la commune de Poissyville doit conclure, pour son fonctionnement (école, mairie et église), des marchés d'achat d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA (anciennement tarifs bleus). Un groupement de commande a été conclu pour la fourniture et la distribution d'électricité avec Chartres métropole, désigné

coordonnateur dans la convention initiale. Afin de permettre la réalisation d'économie d'échelle, la commune de Poissyville peut rejoindre ce groupement

Le conseil municipal délègue à Mme le Maire la décision d'adhérer à la convention et autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que ses annexes en cas d'adhésion à la convention.

INSTITUTIONS

Référent déontologue

La communauté d'agglomération de Chartres métropole, par délibération, a désigné un référent déontologue.

Par souci de cohérence, et par le biais d'une délibération, les communes membres peuvent désigner la même personne. M. Dehaye, mettant les relations humaines en avant, souhaite que le conseil puisse rencontrer cette personne avant de prendre une décision. Le conseil municipal valide donc le report de la décision.

QUESTION DIVERSES

1-Urbanisme et bâtiments

Mme le Maire expose :

- 1 Lotissement Rabot d'Or 3

Suite à des échanges avec TT Géomètres représentant KALAN PROMOTION, les souhaits de la commune sont inscrits dans trois documents complémentaires du Permis d'aménager (PA) : la création d'un syndicat de lotissement par Kalan promotion, un cahier

des charges et un règlement de construction.

Ces documents engagent le lotisseur à respecter les choix communaux : limitation des trop petits terrains (minimum 480m² environ), constructions mitoyennes non recommandées, constructions rez de chaussée + combles aménagés, constructions rectangulaires et respect du PLU et des recommandations architecturales. Il est à préciser que Kalan Promotion a abandonné son projet de logements sociaux accolés suite au souhait de la commune de n'en créer que deux et en maison individuelle sur les plus petits terrains. Cette formule n'était pas viable financièrement pour le promoteur, celui-ci proposera finalement à la vente des terrains libres ou des terrains avec maison.

- 2 Futur local technique

Pour l'aménagement de la grange en local technique, des devis sont sollicités auprès d'artisans.

En ce qui concerne l'avenir de la maison, plusieurs projets sont envisageables : création de 1 ou 2 logements ou revente de la maison. La revente de la maison pourrait se faire en l'état tandis que la mise en location nécessiterait une re-

mise aux normes et donc un budget à chiffrer.

Les conseillers sont invités à visiter la maison, le mardi 3 octobre 2023 à 18h00, à l'occasion de la réunion de la commission Urbanisme.

- 3 Divers

- Le panneau indiquant le chemin de la Ruelle à maintien est à redresser

- Pendant deux nuits, l'éclairage public rue du Village ne fonctionnait plus suite à une erreur humaine lors du dernier passage d'inspection de Synelva.

2 - Fêtes et cérémonies

2-1 Repas des seniors

Cette année, le repas des seniors se déroulera au restaurant de l'hippodrome. Les seniors pourront assister à une course hippique dit « Prix de Poisvilliers ». Cinq poisvillois pourront suivre la course sur la piste dans un véhicule aménagé à cet effet.

2-2 Bulletin municipal

Les élus sont invités à proposer des articles. Mme Fabienne DUPIN liste les futurs sujets du bulletin de janvier 2024. Entre autres, la fin du réseau cuivre d'ORANGE devra faire l'objet d'une publication. Une photo des montgolfières

à Poisvilliers illustrera la page de couverture.

3 - Incivilités

M. Jérôme PIRIOU : Des contrôles de gendarmerie sont-ils prévus dans le village pour lutter contre la vitesse excessive des automobilistes et le non-respect du nouveau sens de circulation ? Certains habitants ne respectent toujours pas le sens unique.

M Bruno DEHAYE : De même, pour la sécurité et l'aspect de l'entrée du village, le propriétaire du 27 rue du Village doit nettoyer et tailler la végétation donnant sur l'espace public. Mme le Maire : Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

4 - Fonpel

Le maire et les adjoints peuvent bénéficier d'une retraite complémentaire en adhérant à l'organisme FONPEL.

Une somme restant à déterminer est prélevée sur leurs indemnités tandis que la commune abonde le FONPEL de la même somme.



GARDEN EQUIPEMENT
Matériel d'Espaces Verts Depuis 1925
02 37 36 68 88
1 rue Paul Langevin - 28300 MAINVILLIERS

+ Grillo JOHN DEERE Husqvarna PELENC SAELEN STIHL AMAZONIE

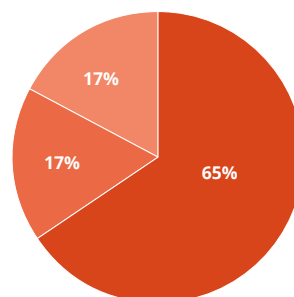
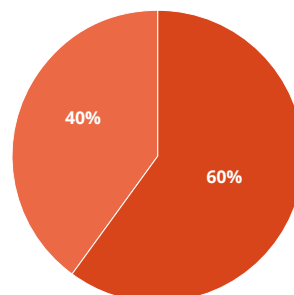
INVESTISSEMENT

RECETTES

● Dotations fonds divers.....	54 732 €
● Subventions d'investissement	41 527 €
Total.....	96 259 €

DÉPENSES

● Immobilisations corporelles.....	81 288 €
● Report solde.....	21 751 €
● Emprunts et dettes.....	21 365 €
Total.....	124 404 €



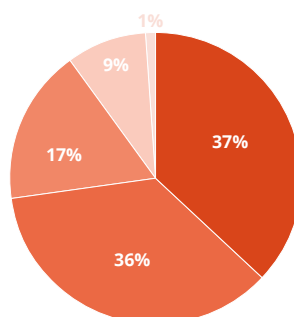
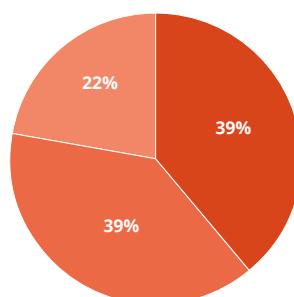
FONCTIONNEMENT

RECETTES

● Résultat reporté.....	51 940 €
● Dotations	51 042 €
● Impôts et taxes	29 381 €
Total.....	132 363 €

DÉPENSES

● Charges de gestion courante	84 229 €
● Charges de personnel.....	81 547 €
● Charges à caractère général	40 360 €
● Atténuations de produits.....	22 384 €
● Charges financières.....	1 591 €
Total.....	230 111 €



SUBVENTION ASSOCIATIONS 2023

Les Parents des Petites Canailles.....	800 €
Association sportive du collège Soutine	100€
La Prévention Routière.....	100€
Comité 28-Les amis de la Gendarmerie.....	100€

ANERVEDEL.....	65€
ADMR.....	50€
L'association des Amis du COMPA.....	25 €

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

N°	DEMANDEUR		TERRAIN		Travaux
	Nom	Adresse	Terrain	Réf.	
01	HUBERT Paméla	13 rue du Village	Idem	E153 E158	Isolation par l'extérieur
02	ROLLAND Geoffroy	2 Chemin de la Ruelle à Maintien	Idem	E392 E395	Fenêtres de toit
03	PICHARD Bruno	46 rue du Village	Idem	E404	Réfection partielle de toiture
04	TACHOT Michel	49 rue du Village	Idem	E97	Réfection de toiture avec changement de fenêtres de toit
05	FILLON Jérémy	53 rue du Village	Idem	ZH50 ZH51	Clôture
06	ESCALDA Alexis	3 Allée de la Garenne MAINVILLIERS	12 rue de la Forte Maison	E72	Extension de la maison d'habitation
07	CADIOU Alexis	15 rue de la Cordonnerie	Idem	E296 E297	Changement de clôture et de portail
08	ZAKNOUNE Antoine	46A rue de Bailleau	33 rue de la Forte Maison	E308	Ravalement-Réfection toiture- Changement portail et portillon
09	SCI LES BOULEAUX	35 rue du Village	5 rue de la Cordonnerie	E291	Remplacement huisseries- Ravalement façade
10	PICHARD Bruno	46 rue du Village	Idem	E104	Pose de fenêtres de toit pour création puits de lumière
11	BELKACEMI Rachid	42 rue de la Forte maison	Idem	E168	Isolation et ravalement-Changement huisseries et volets Création fenêtres de toit Modification clôture
12	BETRON Jean-Michel	47 rue des Lilas	Idem	E79	Réfection de toiture côté cour
13	BONDU Julien	42 rue du Village	Idem	E319	Ravale Remplacement huisseries Peinture fer forgé clôture ment
14	MAUDOUIT Eric	1 ter allée de la Forge	Idem	E251	Création d'une véranda
15	TUCOENERGIE	2 rue Mozart CLICHY	57 rue du village	E91 E175	Panneaux photovoltaïques sur toiture
16	ZAKNOUNE Antoine	46 A rue de Bailleau LÈVES	33 rue de la Forte Maison	E318	Cabanon de jardin et clôture sur terrain

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	DEMANDEUR		TERRAIN		Travaux
	Nom	Adresse	Terrain	Réf.	
01	GILLOT Jérémy	13 rue des Luets	Idem	ZL46	Carport
02	STAAT Thomas	1 rue du Château MITTAINVILLIERS VERIGNY	2 rue du Grand Sentier	E330p	Maison d'habitation
02 M01	STAAT Thomas	1 rue du Château MITTAINVILLIERS VERIGNY	2 rue du Grand Sentier	E330p	Altimétrie et pente de toit

PERMIS DE DÉMOLIR

N°	DEMANDEUR		TERRAIN		Travaux
	Nom	Adresse	Terrain	Réf.	
01	BOUCHERY Yannick	20 rue du Village	Idem	E55	Cabanon non clos et couvert + réfection faitage du mur sur rue

PERMIS D'AMÉNAGER

N°	DEMANDEUR		TERRAIN		Aménagement
	Nom	Adresse	Terrain	Réf.	
01	KALAN PROMOTION Représentant : M. Serdal AKDOGAN	12 rue des Tourneballes 28110 LUCÉ	Rue du Grand Sentier POISVILLIERS	E150 E65 E172 E147	Lotissement

TRAVAUX DE LA COMMUNE

Aménagements de sécurité cœur de village

Nous mettons en œuvre les projets d'améliorations pour la sécurité et la tranquillité dans le village avec la mise en place (aménagement en phase de test) d'un sens unique de circulation en cœur de village, de places de stationnements en alternance et d'un arrêt de bus permettant la montée et la descente des enfants au niveau du portillon de l'école.

Dans les réflexions précédant cet aménagement, nous avons travaillé avec les services du département et Chartres Métropole Transports et Mobilité (CMTM) pour nous assurer que cela ne perturberait pas la circulation des bus scolaires et autres services

publics. Les travaux ont été réalisés au mois d'août et l'arrêt de bus des collégiens a été déplacé rue de la forte maison (CMTM a fourni et installé le nouvel arrêt).

L'aménagement provisoire ainsi que les projets* en cours de réflexion sur l'ensemble du village pour le stationnement et la circulation ont été présentés aux habitants lors d'une réunion début septembre. Il y a eu des propositions et des idées complémentaires au projet lors de cette réunion, il en ressort que les orientations prises semblent correspondre aux attentes, avec de petites modifications à voir. (*projets consultables en Mairie)

Nous travaillons aussi avec Chartres aménagement, qui réalise une étude pour les aménagements du cœur de village, agrandissement de la cour de l'école, aménagement de la place, réhabilitation et transformation du logement de l'instituteur, le coût de cette étude est de 9 000,00€ pris en charge par Chartres métropole dans le cadre de la convention d'appui aux communes.

La vitesse a été abaissée à 30 km/h sur l'ensemble du village et la circulation interdite aux poids lourds de plus de 7,5T (sauf agricoles, service public et livraisons).



La rue de la cordonnerie

Fin 2022, nous étions dans l'attente de l'enlèvement des poteaux par la société Orange suite à l'enfouissement du réseau sur la partie en rénovation. Cela a été réalisé dans le courant du premier trimestre 2023 et nous a permis de terminer le chantier de la rue de la cordonnerie par un enrobé.



Éclairages de l'école et de l'église

Tous les systèmes d'éclairages des bâtiments communaux (classes de l'école, des cours, église et du bureau de la mairie) ont été remplacés par des systèmes à LED, moins énergivores et diffusant un éclairage plus homogène.

Par obligation réglementaire, le système d'alarme incendie de l'école a été complété par une alarme visuelle renforçant la sécurité pour les personnes malentendantes.

Pour l'ensemble de ces travaux nous avons pu bénéficier de subventions allant de 65 à 75% du coût total, subventions demandées à l'état, à la région, au département et à l'agglo.

Chartres Métropole participant à hauteur de 50% du reste à charge pour la commune en complément des subventions allouées par les services de l'état.



Déclassement du tronçon RD133 vers RD906 (route de Maintenon)

Le Département souhaitant limiter son linéaire de voiries et suite à la rénovation de la route de Saint Prest entrant dans le village par la rue de la forte maison (RD340), il a été décidé de fermer la RD133 (sortie du village vers St Prest par la pointe de la rue de la

cordonnerie). Trois ans après les travaux de la RD340, cette portion vient donc d'être déclassée, elle a été déconstruite à chaque extrémité et n'est désormais circulable que pour les véhicules agricoles, vélos et piétons.

Avant la rétrocession, le Département s'est engagé à refaire la couche de roulement en enrobé sur la partie de la rue des Lilas, RD133, à partir de l'intersection de la rue de la forte maison (RD340) jusqu'à la partie de la RD133 qui vient d'être déconstruite.



Table de pique-nique

Remplacement de la table de pique-nique du City stade. Celle de la rue de la cordonnerie sera remplacée au printemps 2024.

Rénovation réseau assainissement

Des travaux de rénovation des canalisations du réseau d'assainissement ont été réalisés courant mars et avril par C'Chartres Assainissement. Une partie des buses entre le 40 et le 46 rue du village ont été remplacées et d'autres ont été gainées en reprises d'étanchéité dont celles de l'allée des bouleaux.



Balayage des rues

La commune a fait le choix de faire passer une balayeuse trois fois par an (avril, septembre et décembre), cela permet de nettoyer en même temps l'ensemble des caniveaux du village. Cette prestation réalisée dans le cadre de la convention d'appui aux communes est facturée 560,00€ et ne remplace pas mais se veut complémentaire du nettoyage que chacun doit effectuer devant chez lui.



Entretien espaces verts

En début d'année nous avons diligenté l'Anervedel (association) pour réaliser les travaux de taille et d'élagage des arbustes et arbres de l'entrée du village par la rue du château d'eau, des tilleuls de l'école, des arbres du chemin des Luets, de défrichage de l'entrée du stade et de taille des arbres.

L'Anervedel ne faisant pas de plantation, nous avons aussi sollicité l'association « Reconstruire ensemble » pour remettre trois tilleuls sur la place des Tilleuls, les anciens ayant été abattus il y a déjà quelques années.



Cimetière

La société qui a réalisé l'enherbement des allées du cimetière est venue régulièrement vérifier l'évolution de la pousse et les résultats de la végétalisation. Un réensemencement a été réalisé en novembre dans le cadre de la garantie sur les parties où le

gazon n'avait pas levé. M. Paul GRIBAL, journaliste à Radio intensité et qui travaille aussi avec le parisien, qui passe souvent dans Poissy à vélo a souhaité quand il a vu cette réalisation faire une interview pour sa radio, puis un article pour le parisien.

Les travaux d'aménagements de l'accès PMR ont été réalisés en novembre, suivis d'une reprise totale du mur du cimetière côté rue. L'engazonnement et l'aménagement floral suivront sur les carrés centraux et le long du mur de l'école.



FERMETURE DU RÉSEAU TÉLÉCOM CUIVRE

Préparez-vous des maintenant pour éviter une coupure de vos services internet et de téléphonie fixe courant 2027 !

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.



Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, Orange (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève/est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver

une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé à Poissy en 2027

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard courant 2027 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau¹, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre² pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture³.

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard courant 2027, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le #date fermeture technique#. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rap-

procher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre⁴. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunités pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le signal est de meilleure qualité pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une plus grande pérennité.
- Et enfin, la fibre offre de meilleures performances énergétiques : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe⁵.



¹ Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

² Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

³ En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

⁴ Ou autre solution alternative.

⁵ Enquête Arcep, « Pour un numérique soutenable », édition 2022.

Disponible ici : https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/enquete-PNS-edition2022-infographie_avril2022.pdf

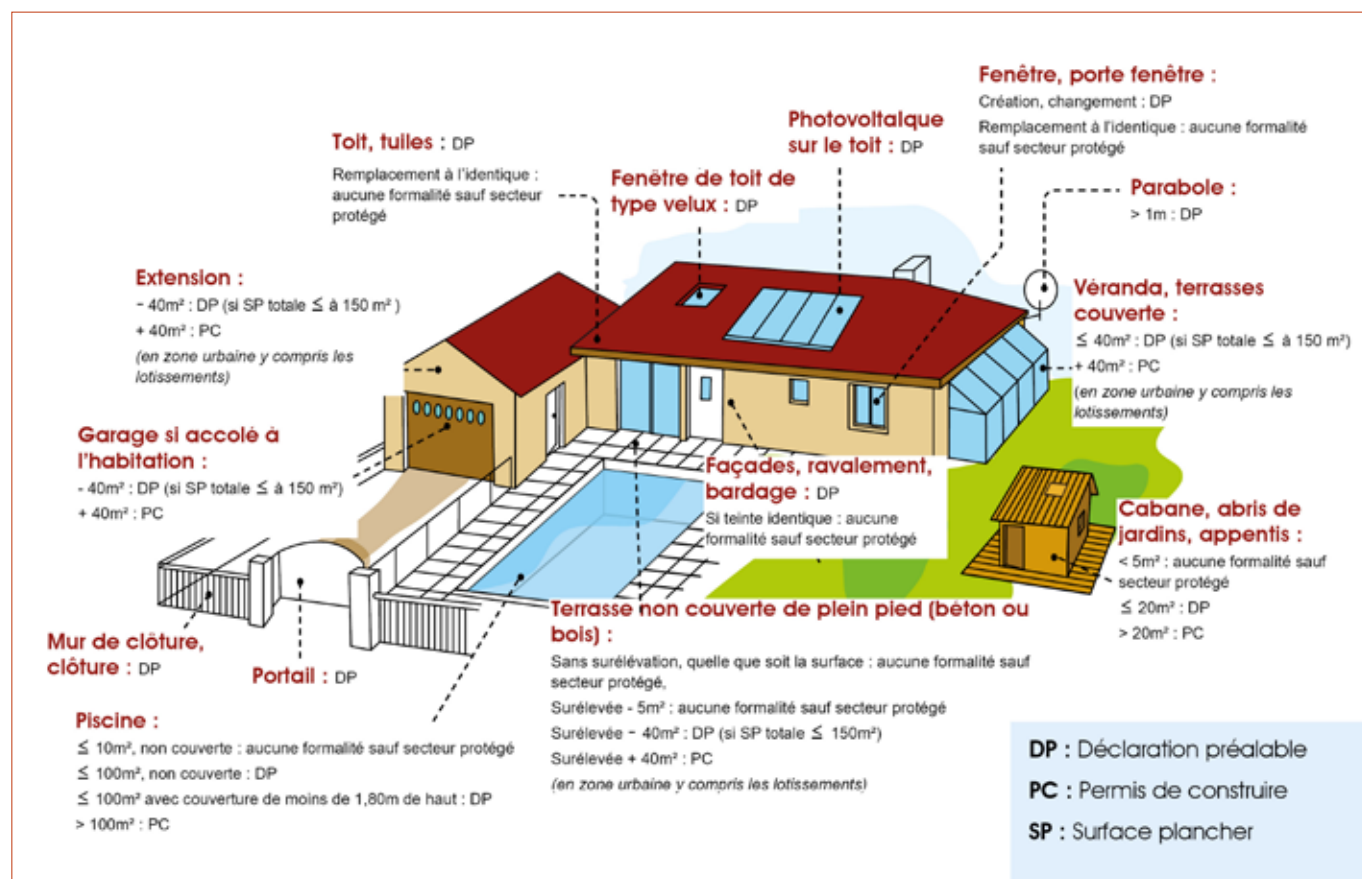
OÙ TROUVER LES INFORMATIONS

Mariage, PACS	Mairie
Carte d'identité, Passeport	Mairie
Inscription École.....	SIRP
Inscription liste Électorale, Recensement, État civil.....	Mairie
Problème Éclairage de rue.....	Mairie • Synelva
Acheter ou vendre une maison.....	Agence Immobilière • Notaire
Trouver une assistance maternelle.....	Mairie • Internet
Urbanisme	Mairie
Poubelles cassées ou perdues, Déchets Verts, Encombrants	Chartres Métropole
Concession Cimetière.....	Mairie
Eau, Assainissement.....	CMEau
Électricité	Synelva
Prestations aux Seniors	Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)



DEMANDE DE TRAVAUX

20



COMMERCES ITINÉRANTS À POISVILLIERS

Poissonier NOWAK

Mardi midi
(entre 12h00 et 13h00)

06 10 49 14 43

Boucher DARMIGNY

Mercredi après-midi et samedi après-midi
(entre 14h00 et 16h00)

02 37 23 98 90

Le Garde manger

Mardi semaine paire
sur la place de l'église
(commandes dès-16h)

Commande au 06 11 75 75 25

ASSISTANTES MATERNELLES

DA SILVA Laura

9 rue des Luets.....02 37 22 88 41 • 06 76 26 85 61

TAILLANDIER Nathalie

12 rue des Luets02 37 22 89 50

GIL Sabrina

21 rue du Rabot d'Or06 60 65 43 35

CULTES

Secteur inter-paroissial

Renseignements

Maintenon

28 rue du Maréchal Maunoury

02 37 23 01 28

Lundi de 15h00 à 17h30

Du mardi au vendredi

10h à 12h • 15h00 à 17h30

Samedi de 10h à 12h

paroisse.styvesdestroisvallees@orange.fr

www.paroissemaintenon.com

RECENSEMENT MILITAIRE

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE ROUEN
Infos Recensement

Le recensement Militaire
Conformément à la loi, le recensement doit avoir lieu entre le jour du 16^{ème} anniversaire et au plus tard 3 mois après.

L'attestation de recensement, remise en mairie est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique avant l'âge de 18 ans.

Pour qui ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pour quoi ?
Pour enregistrer et permettre la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

e-recensement
Déjà plus de 3200 communes raccordées aux démarches en ligne
« Recensement citoyen obligatoire »

Demandez votre raccordement
SGI IAP

Pour mieux communiquer sur le recensement, contactez directement le Centre du Service National de Rouen
Cellule Partenariats et Relations Extérieures

CNE DAMIENVAL ☎ 02 32 08 20 81
Mme LECLERCQ ☎ 02 32 08 20 32

demandes.damienval@csnrf.gouv.fr
anneel.lodex@csnrf.gouv.fr

DÉCHETS

Contacter CHARTRES MÉTROPOLE au 0 800 22 20 36

Accès autorisé dans toutes les déchetteries de Chartres Métropole. À noter que celle de Chaunay est fermée le mardi et celle de Champhol est fermée le jeudi ; fermeture également les jours fériés en hiver et le 1^{er} mai.

Ramassage des ordures ménagères

Le jeudi en début d'après midi

Ramassage des encombrants

Deux fois par an.

Déchets verts

En déchetterie ou à la benne mise à disposition sur la commune.

Collecte et tri sélectif des déchets ménagers

Conteneurs rue de la Cordonnerie.

TRANSPORT À LA DEMANDE

TARIFS

- BILLET UNITAIRE** : 2,30 €
- CARTE DE 10 VOYAGES** : 21 €
- CARTES JEUNES & FILIPLUS** : GRATUIT
en période de vacances scolaires uniquement sur présentation de la carte de transport en cours de validité.

GRATUIT POUR :

- les accompagnants des personnes à mobilité réduite dont la carte d'invalidité porte la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement »
- les enfants de moins de 6 ans

Prise en charge

- PERSONNES VALIDES**
de votre domicile à une de nos 13 destinations.
- PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**
de votre domicile à une adresse de votre choix à Chartres.
- CARTES JEUNES & FILIPLUS**
Période de vacances scolaires
d'un point d'arrêt du réseau Filibus à une de nos 13 destinations.

filibus à la Demande

**Téléphonez,
Réservez,
Bougez !**

0 825 30 28 00

INFORMATIONS ET RÉSERVATION AU :
0 825 30 28 00

**DÉPLACEZ-VOUS DEPUIS LES COMMUNES
NON URBAINES DE CHARTRES MÉTROPOLE !**

www.filibus.fr

filibus à la Demande

2,30 €
Le trajet
billet unitaire

Service ouvert à tous !

> PÉRIODE SCOLAIRE :
DE 9H À 17H - Lundi, mardi, jeudi et vendredi

> PÉRIODE VACANCES SCOLAIRES :
DE 9H À 17H - Du lundi au samedi

> NOS DESTINATIONS

- Gare routière de Chartres
- Place Drouaise
- Place Morard
- Théâtre de Chartres
- Complexe aquatique/patinoire l'Odysée
- Hôpital Pasteur au Coudray
- Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur au Coudray
- Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur à Morancez
- Clinique Saint-François à Mainvilliers
- Clinique Bon Secours à Chartres
- Clinique cardiologique à Gasville-Oisème
- Centre de soins Les Boissières à Nogent-le-Phaye
- Hôtel Dieu

RÉSERVATION :
0 825 30 28 00

du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
au plus tard la veille du déplacement avant 16h,
pour un déplacement le lundi réservation jusqu'au vendredi 16h.

GUICHET UNIQUE

Chartres métropole

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
et le samedi de 9h à 12h30.

Accueil physique

Place des Halles
28000 Chartres

Site

www.chartres.fr/services-en-ligne/rdv-guichet-unique

Accueil téléphonique

02 37 23 40 00

Mail

contact@ville-chartres.fr

CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS-ADOLESCENTS

Association des PEP 28

Adresse

3 rue Charles Brune
28110 LUCÉ

Téléphone

02 37 88 14 14

Mail

standard@pep28.asso.fr

L'ODYSSÉE ESPACE AQUATIQUE ET PATINOIRE

Vous bénéficiez des tarifs et
des prestations de Chartres
Métropole.

Pour plus d'infos

www.vert-marine.com
02 37 25 33 33

POINT D'ACCÈS AU DROIT

02 36 67 30 40

5 rue du Docteur Gibert 28000 CHARTRES
(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h).

www.chartres-metropole.fr/dynamique/le-point-dacces-au-droit-pad

Aide aux victimes :

L'AVIEL (Association d'aide aux
victimes en Eure et Loir) vous
propose une écoute privilégiée,
vous informe sur vos droits,
vous oriente vers les services
compétents et vous soutient
dans vos démarches.

AVIEL • 02 37 36 50 36

www.france-victimes28.fr

Accès au droit :

Avocats, notaires, huissiers et
conciliateurs de justice vous
conseillent gratuitement. Une
permanence d'Écrivain public est
également assurée.

ASSISTANTE SOCIALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Action sociale

Adresse

29-31 rue Nicole
28000 CHARTRES

Téléphone

02 37 23 52 12
02 37 23 52 13

NUMÉROS UTILES

Centre hospitalier de Chartres

Hôpital Louis Pasteur
4 rue Claude Bernard
28630 LE COUDRAY
02 37 30 30 30

Secours Urgences

Gendarmerie

17 ou 02 37 91 27 10

Pompiers

18 ou 112

SAMU

15

Centre anti-poisons (Angers)

02 41 48 21 21

Médecins de garde

15

Enfants maltraités

119

Pharmacie de garde

32 37

Cabinet infirmiers Bailleau l'Evêque

02 37 22 97 72

AGENDA TECHNIQUE

Grdf (Gaz de France)

Urgence sécurité Gaz :

0 800 47 33 33 (appel gratuit
depuis un poste fixe)

Raccordement au gaz naturel

0 810 224 000
(prix d'un appel local)

LA GALETTE DES ROIS

À l'occasion de l'Épiphanie, les poisvillois se sont rassemblés autour de la galette des rois.



BRIC À BRAC DU 14 MAI



FÊTE DES VOISINS

Cette année encore, malgré une météo capricieuse, les poisvillois sont venus nombreux afin de partager ce moment de convivialité. La pluie s'est également invitée à la fête mais n'a découragé personne...Et c'est dans un temps record que les tables et le barbecue ont été mis à l'abri sous le porche ; ce qui a favorisé un rapprochement très festif.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS DU VILLAGE

Samedi 3 juin, Poisvilliers a participé avec 32 autres communes à la 9ème édition de l'opération « L'Agglo fait son nettoyage de printemps ».

Les bénévoles étaient moins nombreux mais toujours bien motivés pour débarrasser nos rues de quelques déchets et ainsi améliorer

notre cadre de vie. Après deux heures de ramassage, 2 grands sacs poubelle ont été remplis. Un constat cette année : beaucoup de mégots de cigarettes dans les caniveaux des rues de la forte Maison et des Lilas. Une source importante de pollution de l'eau. Soyons vigilants !



KERMESSE

Cette année la kermesse de l'école a eu lieu le 16 juin.



FEU D'ARTIFICE

Le défilé des lampions se dirige vers le stade pour le feu d'artifice avant de rejoindre la cour de la mairie pour le pot de l'amitié.

Une soirée très sympa



MONTGOLFIÈRES

Les montgolfières animent le ciel de POISVILLIERS le 9 Septembre.



REPAS DES ANCIENS

Le 5 novembre 2023, les séniors de notre village ont été invités à l'hippodrome de Chartres. L'occasion pour certains de découvrir le monde des courses hippiques. Agréable ambiance et très conviviale.



25

CÉRÉMONIES

Comme chaque année, la commune a commémoré le 8 mai et le 11 novembre.



Après un moment de recueillement chaque cérémonie a été close par un verre de l'amitié.



LES BUISSONNIERS

Succès des journées portes ouvertes aux Buissonniers.

L'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP) Mme de Montchalin - Les Buissonniers géré par l'Adapei 28 (Les papillons blancs d'Eure-et-Loir) a accueilli le public, les 28 et 29 septembre dernier, pour « ouvrir nos centres sur l'extérieur, faire connaître le polyhandicap et rencontrer les partenaires », explique Jean de Montchalin, président de l'Adapei 28.

Les ateliers proposés lors de ces portes ouvertes ont mis en lumière l'accompagnement nécessaire au polyhandicap, réalisé par une équipe pluridisciplinaire, vigilante, experte de l'observation, à l'écoute des corps, quelle que soit l'activité pratiquée.

Les visiteurs ont également marqué un vif intérêt devant la présentation des matériels orthopédiques indispensables au quotidien de ces jeunes polyhandicapés dont le handicap associe

une déficience motrice et une déficience intellectuelle entraînant une restriction de l'autonomie, des possibilités de perception et de communication.



ADMR MAINTENON



Association locale ADMR de MAINTENON
☎ 02.37.35.17.14. / ✉ contact@fede28.admr.org
www.fede28.admr.org

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, **l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.**

La mission de l'ADMR est de **permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles de la naissance à la fin de vie, en proposant une large gamme de prestations et de services :**



Aide à domicile, aide à la toilette, aide aux repas, aide aux courses, aide au lever et au coucher



Transport accompagné

Livraison de repas
www.livraison-repas-admr28.fr



Téléassistance classique pour le domicile
Téléassistance mobile avec géolocalisation pour les seniors actifs
www.teleassistance-admr28.fr



Entretien du logement, Entretien du linge

Services d'aide aux familles



L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.



L'ADMR recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Participer à l'installation de téléassistances ADMR ;
- Aider au fonctionnement de l'association.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, contactez-nous !

DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ À VOTRE ÉCOUTE



Virginie CHAUVEL, Sarah OYAHON et Rosine BRAUD
Elles sont venues pour des bilans visuels, auditifs et test de diabète de nos Poissillois.

**LES
OPTICIENS
MOBILES**

Se voir vraiment.

Madame Virginie CHAUVEL des Opticiens Mobiles

à votre disposition sur votre lieu de travail ou à domicile pour un bilan visuel sur Chartres ou aux alentours.

07 67 27 75 80

vchauvel@lesopticiensmobiles.com

VIVASON
L'AUDITION POUR TOUS

Madame Sarah OHAYON de VIVASON

l'audition pour tous, un magasin audio prothésiste

20 rue du Bois Merrain 28000 CHARTRES

02 37 83 80 18



Madame Rosine BRAUD de l'Espace Diabète 28

16 place des Épars 28000 CHARTRES. Point d'accueil, de documentation adressé aux personnes atteintes de diabète.

02 37 35 64 47

PERSONNEL COMMUNAL

Dylan ROUXEL habite notre village de Poissvilliers depuis 15 ans, il a été embauché au service de la mairie en Mars 2023 pour succéder à Yannick à qui nous souhaitons une belle et longue retraite.

VOUS SERVIR SANS AC'CROCS



Quelques conseils simples de la part de La Poste

Connaissez-vous le quotidien du métier de votre facteur et des risques encourus ?

Chaque année, en France, plus de 1200 facteurs sont mordus ; car tous les chiens peuvent être effrayés ou se montrer imprévisibles lors de la présence du facteur.

Voici quelques conseils que vous connaissez peut-être déjà, que la mairie et La Poste vous remercie de vérifier et d'appliquer.

- Assurez-vous que votre chien ne puisse pas s'échapper de votre propriété. Lors du passage du facteur : fermez votre portail ou attachez votre chien.

- Placez votre chien dans une

pièce à part, avant d'aller ouvrir la porte lorsque le facteur sonne pour un colis, un recommandé ou une prestation à domicile.

- Si votre chien est en liberté, approchez-vous de votre portail fermé afin que le facteur puisse vous remettre votre courrier ou colis sans prendre de risque.

- Évitez d'aller à la rencontre du facteur avec votre chien tenu en laisse. (Il pourrait être stressé à l'approche d'un tiers).

- Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, restez où vous êtes et rappelez-le fermement.

Nous vous remercions pour votre vigilance qui permettra au facteur de travailler en toute sécurité.

LES PETITES CANAILLES

Toute l'équipe des Petites Canailles est ravie de retracer avec vous cette très belle année 2023.

19 Mars 2023 : Loto

Encore une année où notre Loto a eu un franc succès grâce aux habitants mais également à des personnes extérieures aux 2 villages.

De jolis lots ont été gagnés et nous avons déjà prévu de vous gâter tout autant pour notre prochaine édition prévue le **dimanche 17 Mars 2024** à l'espace André Malvos. Notez bien la date dans votre agenda !



2 avril 2023 : Chasse aux œufs

Comme chaque année, les enfants de l'école ont pu participer à notre incontournable chasse aux œufs. La bonne humeur était au rendez-vous malgré le temps un peu maussade.

Notre partenaire, la boulangerie de Jouy, nous a, à nouveau, offert gracieusement 2 beaux œufs en chocolat pour les gagnants et chacun des enfants est reparti avec son sachet de chocolats.

Prochaine chasse : **dimanche 7 avril 2024** au city stade de Poissvilliers.

16 juin 2023 : La Kermesse

Après une très belle édition l'année passée à Berchères, cette année nous avons organisé la kermesse des enfants dans l'école de Poissvilliers et ses alentours. Vous avez été très nombreux à être présents.

Pour le plus grand bonheur des enfants (et des plus grands) nous avons prévu 2 structures gonflables et 10 autres stands.

Merci encore aux bénévoles sans qui ce moment n'aurait pu avoir lieu et merci aux enfants et à leurs enseignants pour le spectacle proposé.

Prochaine kermesse : le **Vendredi 14 Juin 2024** dans le cœur de village de Berchères.



29 septembre 2023 : Assemblée générale

Ce fut une assemblée générale spéciale puisque le précédent bureau a démissionné. Après 4 ans en tant que Président, Vincent TAMILIO a souhaité passer le relais et nous le remercions pour son investissement sans faille dans l'association.

C'est Karine BARBÉ, ancienne secrétaire, qui a été élue en tant que Présidente ainsi qu'Olivier GALLOU (trésorier) et Mélissa BLONDELLE (secrétaire).

Nous avons eu également l'agréable surprise d'accueillir onze nouvelles recrues et c'est exceptionnel ! Bienvenu donc à Carine, Clément, Elodie, Jeremy, Gwenolé, Mégane, Tiphaine, Valentin, Valentine, Viviane et Yoann.

À peine arrivés, ils sont déjà très investis ! Merci à eux !

14 octobre 2023 : La Rentrée des Canailles

Après le succès des 20 ans de l'année passée, nous avons décidé de rendre cet événement annuel afin de bien démarrer l'année scolaire et permettre aux nouveaux habitants de faire connaissance.

Après-midi : Parcours aventure

10 équipes de 4 ou 5 joueurs se sont succédées sur un parcours d'1,5kms avec différents ateliers sportifs et énigmes à résoudre. Le temps était plus capricieux que l'année passée mais cela n'a pas entravé le bonheur des enfants. Chacun s'est vu remettre une médaille de participation à la fin du parcours et bien évidemment l'équipe ayant marqué le plus de points a été récompensée. Bravo aux SUPER MB !



Soirée PAELLA :

Après l'effort, le réconfort ! Nous avons donc terminé la journée sur une excellente Paella et nous avons dansé jusqu'au bout de la nuit grâce aux talents de nos deux DJ professionnels. Nous avons fait salle comble (plus de 180 personnes ont répondu présent) et nous tenions une nouvelle fois à vous remercier pour votre participation. Encore un grand merci également, à l'ensemble de nos bénévoles, sans qui, l'événement n'aurait pas pu avoir un tel succès.

Prochaine soirée festive pour la 1ère édition de notre Carnaval le **Samedi 17 Février 2024**, alors, réservez vos places au plus tôt !

1^{er} décembre 2023 : Spectacle de Noël

Cette année nous avons fait appel à une nouvelle troupe de théâtre qui nous a proposé un spectacle scientifique et interactif qui a beaucoup plu aux enfants.

**2 décembre 2023 : Vente de sapins**

Cette année encore vous avez été nombreux à passer par les Canailles pour l'achat de votre sapin de Noël. Le système de « drive » mis en place fonctionne à merveille. Merci à vous pour votre confiance !

Les Petites Canailles ont de nouveau décidé d'envoyer une liste au Père Noël pour que les enfants puissent retrouver des cadeaux ou subventions pour le voyage scolaire au pied du sapin de l'école.

**L'association**

Encore une fois un ÉNORME MERCI à l'ensemble des bénévoles de l'association. Sans vous, rien ne serait possible !

ATTENTION : Ce n'est pas parce que nous avons eu des nouvelles recrues cette année que nous n'avons plus besoin d'autres parents bénévoles, bien au contraire. L'organisation de certains gros événements comme la KERMESSE nécessite un nombre important de bénévoles donc, comme pour l'année passée il faudra vous mobiliser pour que l'on puisse maintenir un niveau identique de prestations. Nous comptons sur vous.

Un grand merci également aux Mairies de Berchères-Saint-Germain et Poissyvilliers pour leurs subventions, prêts de salle, de matériel, de bras et de place. Depuis de nombreuses années un vrai partenariat existe entre nous et la même envie de faire vivre nos villages nous anime.

**Recherche de lots !**

Vous n'avez peut-être pas de temps pour nous donner un coup de main et nous le comprenons parfaitement. Mais vous avez peut-être la possibilité par votre entreprise ou l'un de vos proches de récupérer des lots pour le LOTO ou la KERMESSE ? Il n'y a pas de petits lots !

Stylos, porte-clés publicitaires, ordinateur, voiture (bah quoi on peut toujours rêver, non ?) Tout cela pour dire que c'est avec votre aide que nous pourrions embellir ces événements.



Un énorme merci au Crédit Agricole de Maintenon qui a subventionné l'achat de casquettes et de gilets réfléchissants afin de nous assurer une meilleure visibilité lors de nos événements en extérieur.

Tookets

Un VRAI partenariat nous lie et nous en sommes ravis.

Vous êtes sociétaires du Crédit Agricole ? Les Petites Canailles aussi.

Saviez-vous que grâce à vos achats avec votre carte bleue vous aviez le pouvoir d'aider notre association à se développer ? Comment ? Tout simplement en nous reversant vos Tookets.

C'est gratuit et ça se fait en seulement quelques clics. 2 minutes de votre temps pour une bonne action et nous aider à proposer plus aux enfants. Sympa, non ? Alors qu'attendez-vous ?

Contactez-nous si vous avez besoin d'aide !



TOOKETS® by 
VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AIDER

**Contact**

Karine BARBÉ

lespetitescanailles28300@gmail.com

Suivez-nous sur notre page Facebook :

Les Petites Canailles de Berchères-St-Germain et Poissyvilliers

ÉCOLE DE BERCHÈRES-SAINT-GERMAIN



Classe de PM/MS • Mme GUILLE CERTAIN



Classe de MS / GS • Mme PATON

ÉCOLE DE BERCHÈRES-SAINT-GERMAIN ET POISVILLIERS



Classe de CP • Mme MAUPU

31



Classe de CP/CE1 • Mme GIRAUD

ÉCOLE DE POISVILLIERS



Classe de CE2 / CM1 • Mme ROULLÉ



Classe de CM1 / CM2 • M PELARDY

LE MOT DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

En début d'année 2023, les sorties sont peu nombreuses mais il n'en reste pas moins que des projets sont menés autour des différents champs d'apprentissage de l'école :

- Le 24 janvier, sur le site de Berchères, a eu lieu le spectacle Kestu voyage par la troupe des Hurlubabus pour les élèves de maternelle, spectacle mêlant différentes activités circassiennes sur de la musique. Les enfants ont été conquis et en ont parlé longtemps que ce soit en classe ou à la maison.
- En mars, les élèves de maternelle ont pu profiter d'une intervention d'un animateur de l'Artsenal de Dreux avec des ateliers en arts visuels. Les élèves de GS/CP et CE1/CE2 ont pu aussi en bénéficier quelques semaines auparavant.
- Le 16 mars, les élèves de maternelle sont allés à Pierres pour participer au petit bal, organisé par l'USEP. Cela a été pour eux l'occasion de danser avec d'autres élèves de maternelle du secteur sur des danses travaillées en amont en classe.

Fin d'année scolaire 2022-2023

Le gros projet des classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2, la classe de mer, a porté ses fruits avec la découverte du centre de Santec et ses différentes activités : pêche à pied, découverte de la dune, de sa faune et de sa flore, course d'orientation et char à voile étaient au programme. En amont, différents projets ont été menés pour financer le projet afin de baisser le coût de participation des familles : vente de tickets à gratter, vente de chocolat de Pâques et bénéfices du bric-à-brac.

Celui-ci a en effet fait son grand retour après plusieurs années d'absence, organisé par l'école mais aussi les Petites Canailles ainsi que la mairie de Poissyvilliers.

Il sera de nouveau organisé en 2024 et toutes les aides sont les bienvenues !

Les élèves de maternelle ont également pu profiter de beaux projets avec des sorties : le 16 juin matin pour une séance de cinéma en plein air dans les jardins du château de Maintenon, le 29 juin, toute la journée à Dreux pour visiter le musée de l'Artse-nal à Dreux.

Les élèves de CE2/CM1, quant à eux, sont allés à Fontainebleau pour visiter le château mais aussi développer leurs compétences en escrime. Ils ont travaillé en EPS sur ce domaine et ont suivi un atelier supplémentaire au château.

Les élèves de GS/CP ont participé au projet de réhabilitation de la mare de Berchères-Saint-Germain sur trois jeudis du mois de juin, avec l'objectif de connaître le milieu, sa faune et sa flore afin de réaliser des panneaux d'informations qui seront implantés autour de la mare.

Nous avons enfin pu réaliser un projet regroupant toutes les classes malgré la perte du car de l'école pour qu'il y ait toujours un lien entre les enfants des deux sites de l'école : le vendredi 23 juin, nous nous sommes donnés rendez-vous, à l'espace André Malvos. Les parents et le ramassage scolaire y avaient déposé les enfants. Chaque classe a chanté son répertoire de chansons devant les autres classes. Un élève a même joué d'un instrument de musique en solo. À la fin du spectacle, les élèves de maternelle sont rentrés à pied à l'école et les autres classes ont pris la direction du stade de Berchères. Cela a été l'occasion de participer à des olympiades avec différents types d'ateliers gérés par des parents.

Début d'année scolaire 2023-2024

Pour cette nouvelle année, de nouveaux projets se mettent en place et d'autres activités perdurent. C'est le cas pour les CE2/CM1 et CM1/CM2 qui partent tous les lundis après-midi pour un cycle piscine de 11 séances.

Les MS/GS participent au projet Ecolire organisé par notre direction académique. Il s'agit de lire un certain nombre d'albums parmi une sélection ayant pour thème l'olympisme.

Les CP/CE1 remettent en place des échanges avec l'EEAP de Poissyvilliers. Cela permet aux élèves d'appréhender le milieu du handicap et du polyhandicap. Un projet s'organise autour de cet échange avec une finalité qui ravira les enfants mais pour le moment ce projet reste une surprise.

Les élèves de maternelle ont suivi un projet qui s'appelle musique en tous sens avec l'intervention d'une animatrice en musique.

De leur côté, les CE2/CM1 participent au projet école et cinéma. Ils iront au cinéma des enfants du paradis trois fois dans l'année scolaire pour visionner des films d'animation et les étudier en classe.

Enfin, un gros projet de classe de neige se met en route pour les élèves de CP, CP/CE1 et CM1/CM2. Des manifestations sont organisées pour aider au financement : vente de chocolats, de boissons par l'intermédiaire des petites Canailles, vente de crêpes à l'école et participation au marché de Noël de Berchères-Saint-Germain. Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez également nous faire un don. Il suffit de contacter le directeur de l'école.

LE MOT DU SIRP

“ **2023** aura été marquée pour le SIRP par la vente de notre car scolaire.

Acheté flambant neuf en 2008, il nous aura servi pendant presque quinze ans. Michel, Dominique, Alain, Franck, autant de chauffeurs qui ont transporté nos enfants entre Berchères et Poisvilliers, mais également à Jouy pour le sport ou pour le petit bal des maternelles, à Chartres pour des sorties au COMPA ou au musée de l'école, mais également plus loin, à Paris ou à France Miniature. Nous avons ici une pensée émue pour Dominique, décédé en novembre 2023.

S'il marque la fin d'une aventure pour nous, sa vie de car scolaire continue dans d'autres contrées, puisque qu'il a été vendu cet été à une société polonaise et servira de nouveau à transporter des élèves. Notre circuit scolaire continue tout de même de fonctionner grâce à Chartres Métropole et à ses cars orange.

2023 aura vu aussi partir 12 élèves de CM2 vers le collège et accueilli 16 élèves de petite section à la rentrée 2023. L'effectif global est de 140 élèves, en hausse de 9 par rapport à 2022/2023.

Comme chaque année, pique-nique en juin, cérémonie de départ des CM2 en juillet et repas de Noël en décembre auront agré-

menté l'année des élèves à la cantine de Poisvilliers.

2023 aura vu peu de changements dans le personnel : Myriam rejoint notre équipe en complément de Dylan, Florence, Gerty, Laurence, Lydia, Patricia, Stéphanie et Sylvie. Préparation des repas, surveillance de cour, garderie matin et soir, étude surveillée, ménage des locaux, ATSEM, accompagnement dans le bus, secrétariat : les tâches ne manquent pas.

Cette rétrospective me donne l'occasion de vous souhaiter le meilleur pour **2024**, pour vous et vos proches.

Delphine JACQUES,
Présidente du SIRP

”



La Mavelynière
Salle de réception & gîtes

Salle de réception et gîtes de 4 à 24 personnes
Mariages - Anniversaires - Fêtes de famille - Séminaires



Marie et Rodolphe Bourgeot – **La Mavelynière** – 17, rue du Village 28300 POISVILLIERS
Mobile : **06 09 58 07 26** – Email : lamavelyniere@gmail.com

NAISSANCES

- 3 novembre 2023
Lysandre, Luc, Alain BAVOZET
- 8 décembre 2023
Elyo, Jérémy, Mallory FILLON

MARIAGES

- 3 juin 2023
Rémy, Raymond BENOIT
Leïla, Tatiane BENALLOU
- 24 juin 2023
Gilles, Henri, Joseph POUBEL
Véronique MAILLEFER

DÉCÈS

- 4 juin 2023
Stéphanie, Muriel MORAINVILLE

DATES À RETENIR

35

ÉVÈNEMENTS DE 2024

**20
janvier
2024****Vœux du maire
Galette des rois****31
mai
2024****Fête des Voisins****13
juillet
2024****Feu d'artifice****19
mai
2024****Bric à Brac****9
juin
2024****Élections
Européennes**

